

DELIBERATION N° 11 DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 AVRIL 2024

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION FINANCES-GESTION-EVALUATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (AFIGESE) POUR L'ANNEE 2024 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le huit avril deux mille vingt-quatre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de La Garde régulièrement convoqué en date du 22 mars 2024, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Hélène ARNAUD-BILL, Maire. Elle procède à la nomination de Mme MURENA en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Mme Hélène ARNAUD-BILL; M. Jean-Louis MASSON; M. Franck CHOUQUET; Mme Marie-Hélène CHARLES; M. Alain DUMONTET; Mme Martine BLANC; M. Alain FUMAZ; Mme Sophie OURDOUILLIE; M. Jean-Eric LODEVIC; Mme Janig GUE; Mme Hélène DELSANTO; M. Jean-Claude MARASTONI; M. Christian GASQUET; M. Michel GUILLOUZIC; M. Alain JOUOT; M. André BAULON; Mme Brigitte MORILLION; Mme Josiane BERCET; M. Olivier CHELLE; M. Gilles BROYER; M. Jean-Marc ANNEVILLE; Mme Céline MURENA; Mme Viviane CHASTANT; Mme Wahida ZAMOURI; M. Olivier CHARLOIS; M. Michel CAMATTE; Mme Flora MARTINO; Mme Joëlle ANTOINE; Mme Julia PEIRONET BREMOND; Mme Mireille CHABOT.

Représentés : Mme Martine DE SANTIS donne procuration à Mme Céline MURENA; Mme Bouchra BARHAM donne procuration à M. Alain DUMONTET; M. Florian JONET donne procuration à Mme Marie-Hélène CHARLES; M. Cyril AMARIT donne procuration à M. Olivier CHARLOIS

Absente excusée : Mme Laure-Hélène BAUMANN

AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	35	EN EXERCICE	35	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION	34	PRESENCE PHYSIQUE	30	QUORUM PHYSIQUE	16
--------------------------------	----	-------------	----	-------------------------------------	----	-------------------	----	-----------------	----

RAPPORTEUR : MADAME HELENE DELSANTO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU l'avis de la commission municipale FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE / ECONOMIE / EMPLOI en date du 27 mars 2024,

CONSIDERANT que l'AFIGESE est une association de professionnels des collectivités territoriales, travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion, de l'évaluation des politiques publiques et plus généralement du management public,

CONSIDERANT que l'adhésion à l'AFIGESE permet de bénéficier de tarifs préférentiels sur des formations, journées d'actualité, d'accéder à l'espace collaboratif dédié aux adhérents,

CONSIDERANT que la Commune entend adhérer, pour l'année 2024, à cette association.

OUÏ LES EXPLICATIONS DU RAPPORTEUR,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 : AUTORISE l'adhésion de la Commune à l'Association Finances-Gestion-Evaluation des collectivités territoriales (AFIGESE) moyennant une cotisation annuelle, pour l'année 2024, de DEUX CENT QUINZE EUROS (215 €),

ARTICLE 2 : INSCRIT la dépense au Budget communal - Chapitre 11- Article 6281.

ARTICLE 3 : INFORME que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télerecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Le (la) secrétaire de séance,



Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20240408-DEL2024040011-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Le Maire,




A L'UNANIMITE :
POUR : 34